

**Amqui, le
1^{er} octobre 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 1^{er} octobre 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Pierre D'Amours, maire
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière
M. Michaël Côté, trésorier
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

N° 2018-434

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-435

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-436

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Daniel Dumais, citoyen d'Amqui et vice-président de l'Accorderie de La Matapédia, vient présenter l'organisme. Il indique que l'organisation compte maintenant 71 membres depuis sa création et qu'il y a 13 accorderies au Québec. Il explique qu'il s'agit d'un échange de services, qu'il n'y a pas d'argent à donner, que c'est plutôt des heures qui sont comptabilisées. Chaque membre a une banque de 15 heures. Les exemples d'échanges de services sont de corder du bois, nettoyer le gazon, rédiger un curriculum vitae, garder des animaux, initier quelqu'un à un sport, installer un logiciel, accompagner quelqu'un à l'épicerie, etc. Le but étant de faire des corvées tout en s'entraidant. L'Accorderie de La Matapédia utilise des moyens de financement, notamment le « Déjeuner en ville », qui s'échelonne jusqu'au 28 octobre 2018, avec la participation du restaurant l'Ambassadeur et de la Cantine Fortier, à Amqui, ainsi que d'autres restaurants de la MRC de La Matapédia. Les billets se vendent 8 \$, dont 5 \$ est remis au restaurateur et 3 \$ à l'Accorderie. Il indique qu'il y aura aussi un tirage. Il invite la population à devenir membre et/ou à se procurer des billets.

CORRESPONDANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois de septembre 2018.

M. Pierre D'Amours, maire, questionne M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, concernant la légalisation du cannabis. La Ville d'Amqui n'adoptera pas de règlement à court terme considérant que la législation provinciale est large.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-437 Liste des comptes au 1^{er} octobre 2018 – Approbation

Il est proposé par M^{me} Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

d'approuver la liste des comptes au 1^{er} octobre 2018, telle que présentée par M. Michaël Côté, trésorier, pour la somme de 892 739,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-438 Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 301 515 \$ – Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Égide Charest, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure le *Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 301 515 \$* soit adopté.

N° 2018-439 Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 301 515 \$ – Dépôt du projet de règlement

Le projet de *Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant*

additionnel de 2 301 515 \$ est déposé par M. Pierre D'Amours, maire, en expliquant l'objet, la portée, le contenu et le mode de financement de celui-ci.

N° 2018-440

Financements temporaires des règlements d'emprunt n° 828-18, 833-18 et 836-18 – Adoption

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser le financement temporaire au montant de 1 844 394 \$ suivant le *Règlement d'emprunt n° 828-18 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 844 394 \$ pour la réfection des rangs Saint-Philippe et Saint-Paul* auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia;

d'autoriser le financement temporaire au montant de 6 162 481 \$ suivant le *Règlement n° 833-18 décrétant une dépense et un emprunt de 6 162 481 \$ la relocalisation du surpresseur de la Fabrique, la mise à niveau et l'optimisation du réseau d'aqueduc et d'égouts* auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia;

d'autoriser le financement temporaire au montant de 300 000 \$ suivant le *Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement* auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et M. Michaël Côté, trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les documents afférents aux financements temporaires avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-441

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Dépôt de la programmation révisée – Acceptation

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville d'Amqui doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Normand Boulianne

que la Ville d'Amqui s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

que la Ville d'Amqui s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires,

employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;

que la Ville d'Amqui approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par ledit ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée par une lettre reçue du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

que la Ville d'Amqui s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

que la Ville d'Amqui s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution;

d'autoriser Mme Véronique Fournier, responsable des programmes de financement à la MRC de La Matapédia, à déposer et à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui la programmation révisée de la Ville d'Amqui à être déposée dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

que la Ville d'Amqui atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-442

Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque – Décompte progressif des coûts n° 6 – Acceptation

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 6 en date du 25 septembre 2018, pour la somme de 108 228,26 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée, dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts effectués à la place Lévesque et admissibles au programme FEPTEU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-443

Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Décompte progressif des coûts n° 1 – Acceptation

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 27 septembre 2018, pour la somme de 194 930,68 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, lot 1A, la réfection et l'optimisation des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-444

Travaux de voirie, rang Saint-Philippe – Décomptes progressifs des coûts n° 1 – Acceptation

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 24 septembre 2018, pour la somme de 224 738,73 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 24 septembre 2018, pour la somme de 74 092,01 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-445

Travaux de pavage pour l'année 2018, rue Bellevue – Décompte progressif des coûts n° 2 – Acceptation

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 en date du 25 septembre 2018, dans le cadre des travaux de pavage de la rue Bellevue, pour la somme de 34 435,56 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Pavages des Monts inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-446

Travaux de pavage pour l'année 2018 – Décompte progressif des coûts n° 3 – Acceptation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 25 septembre 2018, dans le cadre des travaux de pavage des rues du Pont, Proulx Jules-A.-Brillant, Marc-Aurèle Fortin et Roy, pour la somme de 85 406,03 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Pavages des Monts inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-447 **Motion de félicitations à M. Yves Lévesque – Temple de la renommée de Volleyball Québec**

M. Normand Boulianne, conseiller, donne une motion de félicitations à M. Yves Lévesque qui verra son nom entrer au Temple de la renommée de Volleyball Québec à titre de bâtisseur.

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° 2018-448 **Confirmation d'embauche de Mme Alexandrine Paradis à titre de monitrice et caissière au Service des loisirs**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Richard Leclerc

de confirmer l'embauche de Mme Alexandrine Paradis à titre de monitrice et caissière au Service des loisirs, et ce, depuis le 20 septembre 2018;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-449 **Confirmation d'embauche de M. Pierre Behl à titre de surveillant de gymnase**

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de confirmer l'embauche de M. Pierre Behl à titre de surveillant de gymnase, et ce, depuis le 28 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-450 **Assignment temporaire de M. Rémi Fournier au poste de préposé au Service des loisirs**

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'assigner temporairement M. Rémi Fournier au poste de préposé aux loisirs, poste régulier saisonnier estival, en remplacement de M. Jocelyn Gagné, pour la période du 17 septembre au 25 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-451 **Assignment temporaire de M. Fernando Lapointe au poste de col bleu, classe 1, au Service des travaux publics**

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'assigner temporairement M. Fernando Lapointe au poste de col bleu classe 1 au Service des travaux publics, à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au retour estimé de M. Steeve Leclerc, soit vers le mois de janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-452 Assignation temporaire de M. Bertrand Rioux au poste de col bleu, classe 1, au Service des travaux publics

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'assigner temporairement M. Bertrand Rioux au poste de col bleu classe 1, poste régulier saisonnier estival, au Service des travaux publics, en remplacement de M. Fernando Lapointe, pour la période du 1^{er} octobre au 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2018-453 Enlèvement de la traverse pour piétons sur l'avenue Gaétan-Archambault – Demande au MTMDET

Considérant que, par la résolution 2017-104 adoptée le 6 mars 2017, la Ville d'Amqui demandait au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des options viables quant à la traverse pour piétons située sur l'avenue Gaétan-Archambault, afin d'assurer la sécurité des usagers;

Considérant que suite à cette intervention de la Ville d'Amqui, le MTMDET a convenu de réduire l'avenue Gaétan-Archambault sur 2 voies en installant des balises piétonnières à la hauteur de l'hôpital d'Amqui, puisqu'une traverse pour piétons ne peut être aménagée sur une route dudit ministère si elle comporte 3 voies;

Considérant qu'en vue de la prochaine saison hivernale, le MTMDET demande à la Ville d'Amqui de prendre une décision quant à la conservation ou non de cette traverse pour piétons;

Considérant qu'après avoir fait l'essai de ces installations durant une année, il appert que la circulation est difficile pour les camions lourds, surtout lors du déneigement durant la période hivernale, et que les risques d'accident sont élevés au niveau du rétrécissement des voies en direction nord;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Égide Charest

de demander au MTMDET de retirer les balises piétonnières de la traverse pour piétons située sur l'avenue Gaétan-Archambault;

d'informer le MTMDET que la Ville d'Amqui ne souhaite pas conserver la traverse pour piétons à l'endroit actuel puisque l'expérience de la dernière année n'a pas été concluante.

Toutefois, la Ville d'Amqui demeure à la recherche de solutions pour ce secteur afin d'assurer la sécurité des piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-454 Appel d'offres public – Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1B – Construction du surpresseur et travaux divers – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. pour la relocalisation du surpresseur de la Fabrique, lot 1B, la construction du surpresseur et les travaux divers, pour une somme de 1 797 142,54 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission reçue et est conforme aux exigences du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-455 Appel d'offres sur invitation – Achat d'abrasif pour l'année 2018-2019 – Lancement de l'appel d'offres

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation relatif à l'achat d'abrasif pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-456 Appel d'offres sur invitation – Réfection du mur de soutènement situé face au 96, rue Sainte-Ursule – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission des Entreprises A & D Landry inc. pour la réfection du mur de soutènement situé face au 96, rue Sainte-Ursule, pour une somme de 37 826,78 \$, taxes incluse. Cette soumission est conforme aux exigences du devis.

Autres soumissions reçues :

Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. : 45 498,37 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-457 Contrat de gré à gré – Peinture de la niveleuse – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la soumission de l'entreprise Garage Denis Sheehy inc. pour des travaux de peinture sur la niveleuse 772D, 2008, pour une somme de 13 498,07 \$, taxes incluse, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-458 Contrat de gré à gré – Projet de valorisation agricole des boues – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de Les Entreprises Gilles Fournier pour la vidange d'une partie des boues aux bassins 1 et 4 des étangs d'épuration, pour une somme de 4 599 \$ taxes incluse, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

N° 2018-459 Demande de dérogation mineure – Lot 3 164 671 du Cadastre du Québec, situé au 733, route de l'Anse-Saint-Jean

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que le 30 août 2018, M. Thierry Avit a déposé la demande de dérogation mineure n° 2018-0602 concernant la propriété située au 733, route de l'Anse-St-Jean, lot 3 164 671 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à construire un garage détaché du bâtiment principal, dont la localisation ne respecte pas la réglementation en vigueur;

Considérant que l'article 7.4.3, paragraphe 3 a) du *Règlement de zonage n° 613-05* prévoit que l'implantation d'un garage détaché est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière lorsque le bâtiment principal est localisé à une distance inférieure ou égale à 25 m de la ligne de rue;

Considérant que le bâtiment projeté serait situé dans la cour avant, à 8,50 m de la ligne avant, alors que le bâtiment principal est situé à 21,73 m du coin avant gauche et à 27,62 m du coin avant droit;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser la construction d'un garage détaché dont la localisation ne respecte pas la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

N° 2018-460

Demande de dérogation mineure – Lot 3 164 736 du Cadastre du Québec, situé au 908, route de l’Anse-Saint-Jean

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l’objet d’une dérogation;

Considérant que le 27 août 2018, M. Bertrand Gonthier a déposé la demande de dérogation mineure n° 2018-0587 concernant la propriété située au 908, route de l’Anse-St-Jean, lot 3 164 736 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à déplacer et agrandir le bâtiment principal existant (chalet), alors que les marges de recul avant et latérale gauche projetées ne respectent pas la réglementation en vigueur;

Considérant que, pour la zone 46 R, la marge de recul avant minimale prescrite est de 8 m, alors que le bâtiment principal (chalet) serait localisé à 5,42 m, soit un empiètement de 2,58 m;

Considérant que le chalet existant est localisé à 4,58 m de la ligne avant de terrain et qu’il serait reculé de 0,84 m par rapport à sa situation actuelle;

Considérant que la marge de recul latérale gauche minimale prescrite est de 2 m, alors que le chalet serait localisé à 1,60 m, soit un empiètement de 0,40 m;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

d’autoriser le déplacement et l’agrandissement du chalet existant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s’est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet n’est prévu à l’ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

LOISIRS ET CULTURE

N° 2018-461

Mandat à la MRC de La Matapédia – Mise à jour collective de la Politique familiale municipale (PFM) et du plan d’action

Considérant que la Ville d’Amqui a complété une politique familiale municipale et démarche municipale amie des aînés en 2013;

Considérant que les plans d’action découlant de la Politique familiale municipale (PFM) et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) s’échelonnait sur une période de trois ans

(2014-2016) et qu'elle nécessite une mise à jour;

Considérant que la MRC de La Matapédia réalise présentement la démarche MADA avec 9 municipalités participantes;

Considérant que la MRC a déposé une demande conjointe avec 8 municipalités matapédiennes pour obtenir une aide financière pour réaliser le mandat de la mise à jour des politiques familiales municipales et des plans d'action;

Considérant qu'en 2018, le ministère de la Famille a fait parvenir une confirmation financière de 2 500 \$ aux municipalités participantes et de 7 500 \$ à la MRC de La Matapédia pour la mise à jour des politiques familiales municipales dans le cadre d'une démarche conjointe entre 8 municipalités et la MRC;

Considérant que l'élaboration de la démarche nécessite un investissement de 2 700 \$ par municipalité pour mener à bien la démarche collective pour les 8 municipalités participantes;

Considérant que le montage financier inclut l'embauche d'une ressource en accompagnement pour les municipalités et que la démarche sera similaire à celle pour la mise à jour de la démarche MADA;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser le projet de mise à jour collective de la politique familiale municipale et du plan d'action;

de s'engager à investir un montant de 2 700\$ pour la mise à jour de la politique familiale municipale et du plan d'action;

de déléguer à la MRC la réalisation du projet et de s'engager à remettre à la MRC de La Matapédia la somme de 2 500 \$ reçue du ministère de la Famille pour la mise en œuvre collective ainsi qu'une somme de 2 700 \$ provenant de ses propres fonds;

de désigner M. Richard Leclerc, conseiller, à titre de responsable des questions famille et aînés ;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, à signer tous les documents relatifs à la mise à jour collective de la politique familiale municipale et du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2018-462

Gala de dévoilement annuel des Fleurons du Québec le 15 novembre 2018, à Drummondville – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser Mme Sylvie Blanchette, conseillère, à participer au gala de dévoilement annuel des Fleurons du Québec qui se tiendra le 15 novembre 2018, à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-463

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 15, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière
